

# 12<sup>e</sup> tournoi rapide des Ambassadeurs du Roy Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire) – 02 juin 2024

## Règlement intérieur des opens

### Article 1 :

Le club « Les Ambassadeurs du Roy » - Chenonceaux, affilié à la Fédération Française des Échecs, ligue Centre-Val de Loire, comité d'Indre-et-Loire, organise le 12<sup>e</sup> tournoi rapide 2024 qui se déroule le dimanche 02 juin 2024 dans la salle Jacques Villaret, face à la mairie-école de Civray-de-Touraine.

Ce tournoi, ouvert à tout joueur licencié à la F.F.E. pour la saison en cours, se compose de deux opens :

- l'open A, sans condition de classement rapide.
- l'open B, non accessible aux joueurs possédant, à la date du tournoi, un classement rapide supérieur à 1599.

### Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), parties rapides, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les règles d'appariements sont celles du C04 (F.I.D.E. Handbook) : 7 rondes, appariements au système suisse intégral ; l'arbitre est assisté par le logiciel PAPI 3.3.7 homologué par la F.F.E.

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement Elo rapide F.I.D.E., National ou estimé de février 2024.

Les joueurs doivent

- soit figurer sur le site fédéral (<http://www.echecs.asso.fr/>).
- soit régler sur place le montant de la licence auprès de l'organisateur au plus tard 30 minutes avant l'appariement.

Seuls les participants s'étant acquittés du montant de l'inscription auprès de l'organisateur sur place 30 minutes avant le début de la première ronde, seront appariés, conformément aux règles des compétitions de la F.I.D.E. ; dans le cas contraire, ils pourront être intégrés s'ils se présentent 30 minutes avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

### Article 3 :

Le championnat se déroule à la cadence de 15 minutes plus 5 secondes par coup pour chaque joueur.

### Article 4 : Déroulement

Règlement de l'inscription et pointage : Dimanche 02 juin 2024 avant 09h30

Ronde 1 : 10h00                      Ronde 2 : 11h00                      Ronde 3 : 12h00

Ronde 4 : 13h45                      Ronde 5 : 14h45                      Ronde 6 : 15h45

Ronde 7 : 16h45                      Remise des prix : 17h30

### Article 5

Droits d'inscription : Adultes : 14 € (12 € pour les pré-inscrits)                      Jeunes : 7 € (6 € pour les pré-inscrits)

Répartition des prix : en cas d'ex-aequo, les prix sont distribués en fonction du départage.

Dans l'open A, les trois premiers perçoivent respectivement 80, 50 et 30 €, la première féminine un prix déterminé en cours de tournoi.

Dans l'Open B, des prix en nature récompenseront les joueurs présents en fonction de leur classement.

### Article 6

Les joueurs sont classés par le nombre de points obtenus (victoire : 1 point, partie nulle : 0,5 point)

En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le Buchholz tronqué (somme de points des adversaires rencontrés moins celui du plus faible), éventuellement le Buchholz intégral puis le cumulatif (avantage aux meilleurs résultats en début de tournoi).

### Article 7

Forfaits : tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 5 min (cinq minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. Il sera retiré du tournoi sauf s'il se présente à l'arbitre et fournit une explication recevable.

### Article 8

À l'issue de la partie, les deux joueurs viennent annoncer le résultat à la table d'arbitrage, après avoir rangé les pièces sur l'échiquier et réglé la pendule, s'ils le peuvent techniquement.

### Article 9

#### Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la F.F.E. et le code de l'éthique de la F.I.D.E. Une proposition de nullité ne peut intervenir que 15 minutes après le début de la ronde.

### Article 10

#### Conduite des joueurs

A l'arrivée devant leur échiquier, les joueurs se placent du côté désigné par la liste affichée des appariements, vérifient la position des pièces et l'affichage des pendules.

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de la part des joueurs.

Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs.

Le cas échéant, l'arbitre s'inspirera de l'échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, telle qu'elle est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

#### Conduite des spectateurs

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Les spectateurs sont autorisés à circuler dans l'aire de jeu, s'ils respectent les joueurs : silence, pas de mouvement brusque, éviter de se placer directement dans le champ de vision ou de s'appuyer sur les tables de jeu ...

### Article 11

Le club « Les Ambassadeurs du Roy » - Chenonceaux se réserve le droit de publier sur son site internet toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site internet du club devra prévenir l'organisateur avant ou pendant le tournoi.

### Article 12

L'arbitre est Jean-Claude TEMPLEUR (Arbitre Élite 1).

### Article 13

Ce présent règlement est rédigé par :

- Représentant du club organisateur : Patrick HORNET (Président)
- Arbitre Principal : Jean-Claude TEMPLEUR

L'Arbitre Principal

L'Organisateur